



Dispositions légales et réglementaires jointes au contrat

Ci-après, vous trouverez le lien Internet vous permettant d'accéder à la page du site Internet du Service du personnel et d'organisation de l'Etat de Fribourg (SPO) et d'accéder ainsi aux dispositions légales et réglementaires jointes aux contrats. Si vous n'avez pas accès à Internet ou si vous avez des difficultés pour accéder à la documentation, n'hésitez pas à contacter le SPO (026 305 32 52) qui vous enverra les documents sous format papier.

Site Internet du SPO : <http://fr.ch/spo> → travailler à l'Etat de Fribourg → dispositions légales et réglementaires jointes au contrat

- 1) Loi du 17 octobre 2001 sur le personnel de l'Etat (LPers)
- 2) Règlement du 17 décembre 2002 du personnel de l'Etat (RPers)
- 3) Règlement du 15 juin 2009 sur le temps de travail du personnel de l'Etat
- 4) Directives du SPO du 15 juin 2009 relatives à la gestion et à la saisie du temps de travail
- 5) Directives du 30 août 2016 relatives aux déplacements de service
- 6) Ordonnance du 16 septembre 2003 sur la garantie de la rémunération en cas de maladie ou d'accident du personnel de l'Etat
- 7) Aide-mémoire pour le personnel de l'Etat relatif aux prestations de l'Etat et à l'intervention des assurances sociales en cas d'absences pour cause d'accident, de maladie, de grossesse, de maternité ou d'adoption
- 8) Ordonnance du 20 août 2002 relative à la surveillance de l'utilisation d'Internet par le personnel de l'Etat
- 9) Médias sociaux @ Etat de Fribourg: guide pratique d'utilisation
- 10) Information au personnel de l'Etat de Fribourg
- 11) Dépliant : Espace santé-social (informations et conseils)
- 12) Chaperon rouge : service de garde d'enfants (maladie/accident) à domicile en cas d'urgence
- 13) Autres informations